COMMUNE : *ROSPEZ*

Membre de (1) : Lannion-Trégor Communauté

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n°1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	JOUAN Sandrine	JOUAN Sandrine
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	THORAVAL Eugène	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	LE GALL Vanessa	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	GRALL Pierre	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	LE FLOCH Morgane	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	TRICOT François	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	FROGER Florence	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	LE GALL Thomas	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	JOUENNE Pauline	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	PITRE François	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	RAULT Claire	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	LE GALL Goulven	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	DORIS Murielle	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	DAVAÏ Yvon	
Liste conduite par *Sandrine JOUAN*	GUIGNI Claire	
Liste conduite par *Jacques ROBIN*	ROBIN Jacques	
Liste conduite par *Jacques ROBIN*	SALLES-BUISSON Véronique	
Liste conduite par *Jacques ROBIN*	LE VAILLANT Sébastien	
Liste conduite par *Jacques ROBIN*	GROT Tiphaine	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Rospez, le 15/03/2026

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202659-20260320-2026_D_010-DE